

**Séance publique du 18 octobre 2004**

**Délibération n° 2004-2178**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006 et de sa convention locale d'application pour la commune de Vénissieux, des actions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sont menées depuis 2001 sur le grand projet de ville (GPV) des Minguettes et Max Barel. Il apparaît aujourd'hui nécessaire, au vu des résultats globalement satisfaisants, de poursuivre les actions engagées sur les thématiques suivantes :

- la remise ou le maintien à niveau des espaces publics et des parties communes,
- l'amélioration des espaces extérieurs, de l'entretien et de la propreté,
- l'amélioration du service rendu par la présence et le surentretien ainsi que l'adaptation des locaux pour la collecte sélective,
- la réhabilitation des logements avant relocation,
- le renforcement de la formation et du soutien au personnel de proximité,
- le renforcement et le développement de la participation des habitants,
- le renforcement de la tranquillité et de la sécurité des personnes et des biens.

La convention-cadre 2004-2006 relative à la GSUP de la commune de Vénissieux est en cours d'élaboration avec plusieurs partenaires la commune de Vénissieux, l'Etat, la région Rhône-Alpes et l'ABC HLM.

La programmation GSUP 2004 de la commune de Vénissieux s'inscrit dans cette convention-cadre.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 est estimé à 1 693 957 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 292 139 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au présent projet de délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Vénissieux pour l'année 2004 tel que présenté en annexe, ainsi que le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon, à hauteur totale de 292 139 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 657 480, 657 340, 657 370 et 657 570 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,